



## LA CHINE MET UN TERME AUX ENQUETES SUR LES VINS EUROPEENS

La Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS) se félicite de l'annonce, faite aujourd'hui par le Ministre chinois du Commerce extérieur, M. Gao Huncheng, d'un accord trouvé entre le CEEV (*Comité européen des Entreprises Vin*) et la CADA (*China Alcoholic Drinks Association*) aboutissant à un règlement amiable des enquêtes anti-dumping et anti-subsidiation lancées par la Chine au mois de juillet 2013.

Cet accord met ainsi un terme à près d'un an d'inquiétudes parmi les entreprises exportatrices françaises et européennes vers ce marché stratégique <sup>(1)</sup>.

Par cet accord, la CADA s'engage à retirer sa plainte à l'encontre des vins en provenance de l'Union européenne, signifiant la fin des enquêtes menées par les autorités chinoises. En contrepartie, l'accord définit, pour les deux prochaines années, le cadre d'une coopération technique entre les deux parties. L'industrie européenne fournira aux entreprises chinoises, au travers de séminaires, de formations et de visites d'études, une assistance technique concernant le matériel végétal, les équipements viticoles ou encore le système des indications géographiques. En échange, l'industrie chinoise appuiera l'organisation de dégustations de vins européens en Chine ainsi que la promotion des vins et de la culture vitivinicole et la formation des consommateurs chinois.

L'accord comprend également un volet en matière de coopération internationale en vue d'améliorer l'accès au marché dans les pays tiers ainsi que des mécanismes d'échange permanent d'information et de communication.

Pour Louis Fabrice Latour, président de la FEVS : *« L'annonce des autorités chinoises est un immense soulagement pour la FEVS et pour l'ensemble de la filière du vin en France comme en Europe. Cela fait près d'un an que nous sommes entièrement mobilisés, en lien avec les pouvoirs publics, pour aboutir à ce résultat.*

*Je tiens notamment à remercier les entreprises qui ont pleinement coopéré avec les autorités chinoises dans des conditions souvent compliquées et des délais très contraints.*

*Je pense également au rôle essentiel joué par l'étroite collaboration des organisations du secteur : le CEEV au plan européen et le CNIV (Comité national interprofessionnel des vins d'appellation), l'ensemble des interprofessions régionales et l'ANIVIN. Sans cette mobilisation collective et cet engagement de tous, une telle issue n'aurait pas été possible.»*

Contact presse : Pierre GENEST ([genest@fevs.com](mailto:genest@fevs.com) - tél. : 01 45 22 75 73)

---

<sup>(1)</sup> En 2013, la Chine est le cinquième marché pour les exportations de vins français, pour une valeur d'environ 530 millions d'euros. Son potentiel de croissance en fait l'un des débouchés majeurs, à moyen et long terme, pour notre filière et ses 500 000 emplois.